

ACTIVITES CULTURELLES ENFANTS



ACTIVITES	SEANCES	TARIFS*					✓
		T1	T2	T3	T4	T5	
EVEIL MUSICAL	Mardi 17h00-17h45 (5-8 ans)						
	Mercredi 10h15-11h00 (4-6 ans)	100	117	123	130	135	
	Mercredi 11h00-11h45 (6-7 ans)						
ANGLAIS	Mercredi 15h00-15h45 (4-6 ans)	100	117	123	130	135	
	Mercredi 15h45-16h45 (6-7 ans)						
	Mercredi 16h45-17h45 (8-11 ans)	130	155	160	165	170	
DESSIN	Mercredi 16h00-17h00 (7-10 ans)	142	174	182	186	191	
	Mercredi 17h00-18h15 (11-14 ans)	159	189	199	204	209	
THEATRE	Mercredi 13h30-14h30 (7-10 ans)	130	155	160	165	170	
	Mercredi 14h30-15h45 (11-15 ans)	159	189	199	204	209	
COUTURE	Mercredi 10h30-12h00 (8-10 ans)						
	Jeudi 17h30-19h00 (11-15 ans)	170	190	205	210	215	

*** TARIFS HORS ADHESION**

Modulation des tarifs

Tarifs	T1	T2	T3	T4	T5
Quotient familial	0 à 450	451 à 950	951 à 1350	1351 à 1900	1901 et +

1 Renseignements adhérent

Renouvellement

Nouvelle inscription

(pour la même activité mais pas nécessairement sur le même créneau horaire)

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Tel :

N° Allocataire CAF : Quotient familial :

Mail :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

2 Autres membre(s) de votre foyer déjà adhérent(s) à l'association :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

3 ADHESION :

Adulte 21€ Mineur 16€ Famille 36€ Déjà réglée 0€

(Adhésion famille à partir de 2 adhésions adultes ou 1 adhésion adulte + 1 adhésion mineur)

4 REGLEMENT :

MONTANT **+** **ADHESION** **=** **€**
ACTIVITE(S)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Vous autorisez l'ASCL JAR à utiliser librement les photos de vous-même dans le cadre de la promotion des activités (presse, site internet) sans demander ni rémunération ni droit d'utilisation. En cas contraire, cochez la case non

1/ Conformément à la loi du 16/07/1984, nous sommes informés de la possibilité de souscrire une assurance individuelle accidents.

2/ Nous autorisons l'encadrant à prendre le cas échéant toutes les mesures utiles pour une hospitalisation ou une intervention chirurgicales d'urgence.

3/ Nous avons pris note que le port de chaussures de sport propres est obligatoire pour l'accès aux activités sportives. L'encadrement peut refuser la participation de l'adhérent dans le cas contraire.

4/ Aucun remboursement ne sera effectué. Seul un désistement lié à une mutation professionnelle justifiée peut ouvrir droit à un remboursement. L'adhésion avec un minimum de 40€ reste acquise pour l'association et tout trimestre commencé n'est pas remboursable.

5/ Nous avons pris note des heures d'ateliers et de compétition sachant que la responsabilité de l'association n'est pas engagée en dehors de ces heures.

6/ Nous autorisons l'ASCL JAR à consulter notre quotient familial sur le site de la CAF-PRO en utilisant notre numéro allocataire CAF. En cas contraire, cochez la case non

7/ Le conseil d'administration se réserve le droit de regrouper ou d'annuler un atelier si l'effectif minimum n'est pas atteint.

Je déclare avoir été informé de l'obligation qui m'était de fournir un certificat médical attestant de mon aptitude à la pratique du sport. En l'absence de ce certificat, je décharge et libère de toute responsabilité l'ASCL JA, en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception. Je déclare être en pleine capacité de condition physique pour participer à l'activité organisée par l'ASCL JA.

J'ai lu attentivement ces renseignements et signe en connaissance de cause.

A _____ Le _____

Signature (précédée de "lu et approuvé"):

CADRE RESERVE AU SECRETARIAT :

Fait le : / /

Adhésion : 16€ 21€ 36€ Déjà réglée

TOTAL :

REGLEMENT :

Type : MT: CH n°:

Remise n°: Date: / /

Type : MT: CH n°:

Remise n°: Date: / /

Type : MT: CH n°:

Remise n°: Date: / /

Type : MT: CH n°:

Remise n°: Date: / /

Type : MT: CH n°:

Remise n°: Date: / /

Association Sportive , Culturelle et Loisirs

JEANNE D'ARC DE RENNES

5 Boulevard Alexis Carrel 35700 RENNES

Tel: 02 99 36 70 38

accueil@jarennes-association.com



Association Jeanne d'Arc de Rennes



jeannedarcasso.com